



Paris, le 31 mai 2024

## Rapport de la cour des comptes sur la création des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)

### Le compte n'est pas bon !

#### De quoi parle-t-on ?

La cour des comptes vient de publier un rapport (consultable [ICI](#)), ou plutôt un réquisitoire, sur la réforme des DREETS et DDETS.

- ✓ Une réforme intervenue dix ans après la précédente réforme de l'ATE, en 2010, suivie d'un train continu de restructurations au niveau régional ( DRJS, DRDJS...) et de baisse continue des effectifs ( - 33 % pour le Bop 124 entre 2012 et 2020 ; - 20 % pour le Bop 155 )
- ✓ Aucune revue des missions ;
- ✓ Aucune réflexion préalable pour préciser les conditions de création des nouvelles entités et en anticiper les conséquences matérielles ;
- ✓ Une réforme conduite en pleine crise sanitaire et concomitante à la création des SGCD,

**Au final, la cour des comptes reprend à « son compte » le constat des incohérences d'une mise en œuvre à marche forcée d'une réforme mal ficelée dénoncée dès le départ par FO.**

#### A retenir...

Avec un bilan après trois ans, à la hauteur de son impréparation :

- ✓ Les modes de fonctionnement interne sont encore à stabiliser.
- ✓ les dispositifs rarement concertés entre administrations centrales
- ✓ la distanciation entre l'échelon régional et l'échelon départemental a été accentuée et la répartition des missions entre les deux échelons n'est pas aboutie.

Et maintenant voici que le service public de l'insertion et de l'emploi, qui avait justifié la création des Dreets et Ddets-pp, a déjà été remplacé par le projet France Travail dans l'objectif affiché de « recentrer la perspective sur la problématique du retour à l'emploi ».

**Une réforme à la va-vite pour faire un effet d'annonce ! Dont seuls les cabinets conseils ont été les bénéficiaires pour un coût estimé de 3 millions d'euros !**

Fédération de l'Administration Générale de l'État – [contact@fagefo.fr](mailto:contact@fagefo.fr)

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – [contact@feetsfo.fr](mailto:contact@feetsfo.fr)

Fédération des Finances – [fo.finances@wanadoo.fr](mailto:fo.finances@wanadoo.fr)

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

Sans régler le problème de fond des DDI: l'insuffisance des moyens humains pour assurer des missions qui dépassent d'ailleurs largement le cadre restreint du seul service public de l'insertion et de l'emploi !

«La situation actuelle ne peut perdurer, notamment à l'échelon départemental, au vu des très fortes tensions opérationnelles et du risque d'incapacité pour l'Etat à assurer pleinement ses missions dans le champ de la cohésion sociale et de l'insertion professionnelle. »

## **La création des DDETS-PP loin de résoudre cette politique de réduction des effectifs s'est limitée à un nouveau jeu technocratique de restructuration des services**

Pour autant,, la cours des comptes recommande de procéder à une revue exhaustive et approfondie des missions et le recours à l'interdépartementalisation pour « recentrer » les maigres effectifs.

### **Pour FO ce n'est pas acceptable**

### **FO rappellera à chaque occasion les effets délétères des réductions arbitraires et irresponsables d'effectifs.**

#### **La casse sociale en DDETS-DDETSP, la grande absente du rapport**

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE) de 2010, qui avait créé les directions régionales et départementales respectait encore en partie les périmètres ministériels, malgré l'agrégation de moyens relevant de plusieurs ministères.

FO rappelle que le sentiment général est souvent que les différents secteurs n'ont pas grand-chose à faire ensemble, ce qui n'est pas limité au positionnement de la seule inspection du travail comme le laisse entendre le rapport. Avec par contre le sentiment partagé d'une difficulté de plus en plus marquée de recrutement, et d'appartenir à des services de préfecture, et non à des directions de plein exercice.

Les déménagements souvent chaotiques imposés, ainsi que le remplacement des ressources humaines de proximité par les secrétariats généraux communs (SGC), avec les difficultés que l'on sait, n'ont fait qu'augmenter la perte de repères et le sentiment d'abandon ressenti par les personnels.

- Côté CCRF la fuite des lauréats de concours se fait dès l'école, ou plutôt juste après les premiers jours en stage d'intégration en DDI... Les « petits départements » et leurs DDETSPP n'attirent plus, et quand on parvient à recruter, on les fait fuir par la danse macabre ? autour de chaises musicales difficiles à remplir... Les trios de direction n'ont plus la main sur rien et voient leurs effectifs, notamment de contrôle et inspection, fondre comme neige au soleil.

- Côté travail, les liens avec le champ emploi se distendent, en particulier sur le champ des mutations économiques. La crise de recrutement de jeunes inspecteurs du travail et les sous-effectifs chroniques vécus par les agents de contrôle qui doivent assurer des intérimss structurels, accroissent l'impact des « irritants » engendrés par la réforme OTE et un sentiment de perte d'identité du système d'inspection du travail. Sur le reste du champ travail / emploi, la multiplication de recours à des contractuels de courtes durées sur des missions pérennes et nécessitant formation et acculturation ne peut plus durer.

-Côté politiques sociales et politique du logement, tout dépend désormais de l'aval des préfets et d'un ministère de l'Intérieur qui juge tout à l'aune de sa raison première : le maintien de l'ordre public.

A la perte des moyens humains s'est ainsi ajoutée depuis 2021 une perte renforcée du sens des missions, sujet particulièrement sensible pour les questions sociales.

-Coté Agriculture, c'est aussi l'hémorragie des ressources qualifiées, particulièrement dans les services de gestion de crise où l'épuisement fait des ravages. La quasi-absence de recrutements/formation d'agents titulaires au profit de la précarisation des emplois, avec le recrutement sans cesse croissant d'agents contractuels sur des emplois pérennes, ne fait qu'accélérer la perte du sens et des compétences.

-> Pour FO, Il faut prioritairement renforcer les moyens humains des DDETS /PP alors que l'Etat crée régulièrement de nouveaux dispositifs divers et variés, sans pour autant assortir les mesures des moyens humains permettant de les mettre en œuvre, ce qui est facteur de souffrance au travail.

-> Pour FO , il faut mettre fin à la dégradation en cours ou programmée des conditions matérielles de travail (circulaire du 8 février 2023 sur la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat)

-> Pour FO il est nécessaire de rendre aux DDETS/PP une capacité d'expertise et de décision, contrairement au renforcement actuel de la tutelle préfectorale.

-> Pour FO, il faut rendre aux DDETS et DREETS un sens et une articulation aux missions en renforçant les liens ministériels plutôt que la tutelle du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM).

### **En résumé :**

- renforcer les moyens humains des DDETS/PP ;**
- ne pas ou plus dégrader les conditions matérielles ;**
- conforter les expertises métiers, renforcer les DDI dans leur rôle de direction de plein exercice ;**
- renforcer les liens avec les ministères de tutelle;**
- mettre un terme aux réformes et restructuration incessantes ;**
- remettre en place de véritables services RH de proximité dans chaque DDI.**